font goûter une fois de plus la manière si franche dont M. Rigolot traite le paysage. A voir même salle *Samson et Dalila* de M. Henri Lévy, la *Prière* pleine d'un sentiment sincère de M. Emile Guy, *Avant l'attaque* de M. Petit-Gérard et la *Carrière de Beauregard* de M. Charles Hollé.

Nous aimons à terminer cet article qui clôture notre revue sur l'exposition des artistes français par quelques mots sur l'envoi d'un de nos concitoyens. Nous voulons parler de *Un coin du vieux Roubaix*, de M. Meurisse-Franchomme.

L'artiste roubaisien a donné à sa composition ce souci d'exactitude, cette sincérité d'observation qui donnent à ses toiles une véritable valeur documentaire. C'est bien là un intérieur du vieux Roubaix : le tisserand laborieux est à son métier, la ménagère, avec cette recherche de propreté qui est le luxe de nos habitations ouvrières, fait reluire le cuivre de ses bidons.

M. Meurisse-Franchomme a admirablement mis en place tous les accessoires de sa composition : les cuivres ont de l'éclat, les attitudes des personnages sont exactement saisies. C'est, en un mot, une bonne toile.

(*A suivre*). DE L'ÉPINETTE.

Le **Journal de Roubaix** *publie, tous les jours, deux éditions :*

Une édition du matin à SIX pages dans la semaine et à HUIT pages le dimanche;

Une édition du soir à quatre pages.

Bulletin Commercial

LAINES

Marchés du 1er Juillet

ROUBAIX-TOURCOING. — Tendance soutenue. — Laines peignées. — Type courant. — Juillet 40,000 k. à 5,80; 5,000 à 5,82½. — Août 40,000 à 5,825; 40,000 à 5,85. — Septembre 40,000 à 5,825; 20,000 à 5,85. — Octobre 5,000 à 5,825; 45,000 à 5,85. — Novembre 5,000 à 5,85; 40,000 à 5,875. — Décembre 25,000 à 5,85; 45,000 à 5,875. — Janvier 45,000 à 5,85; 45,000 à 5,875. — Total : 230,000 k.

Total de la journée : 230,000 k.

ANVERS. — Tendance calme. — Juillet 10,000 k.; août 0,000; septembre 0,000; octobre 0,000; novembre 00,000; décembre 350,000; janvier 20,000; février 5,000; mars 40,000; avril 5,000; mai 10,000; juin 00,000. — Total : 500,000 k.

LEIPZIG. — Tendance calme. — 00,000 k.

TERME	LAINES PEIGNÉES Roubaix-Tourcoing Courant	Roubaix-Tourcoing Ancien	ANVERS Ancien. C	LEIPZIG Type B.A	Le Havre COTONS	Le Havre CAFÉS
Juillet	5.80 ./.	5.85 ./.	5.80 ./.	4.60 ./.	28 ..	33 75
Août	5.82 1/2	5.87 1/2	5.82 1/2	4.80 ./.	37 87	34 ..
Septembre	5.85 ./.	5.90 ./.	5.85 ./.	4.80 ./.	37 75	34 25
Octobre	5.85 ./.	— ./.	5.85 ./.	4.80 ./.	37 62	34 50
Novembre	5.85 ./.	— ./.	5.85 ./.	4.80 ./.	37 37	34 75
Décembre	5.85 ./.	— ./.	5.85 ./.	4.80 ./.	37 25	35 ..
Janvier	5.85 ./.	— ./.	5.85 ./.	— ...	37 12	35 25
Février	5.85 ./.	— ./.	5.85 ./.	— ...	37 25	35 50
Mars	5.85 ./.	— ...	5.87 1/2	— ...	37 25	35 75
Avril	5.85 ./.	— ...	5.87 1/2	— ...	37 37	36 ..
Mai	5.85 ./.	— ...	5.87 1/2	— ...	.. ..	36 25
Juin	— ./.	— ...	— ...	— ...	.. ..	36 50

Le Havre, 1er juillet. (*Télégramme de M. G. Degoy*). — Le marché est calme. On a vendu 25 balles.

On cote : Décembre, 191 fr.; janvier, 188; février-mars, 185, les autres mois sont inchangés.

COTONS

HAVRE, 1er juillet. — A terme fermes, 1,400 balles.

On cote : Août 38 3/8; septembre 38 1/8; octobre 38 .[.; novembre 37 7/8; décembre 37 5/8; janvier 37 1/2; février 37 3/8; mars 37 3/8; avril 37 1/2; mai 37 1/2; juin 37 5/8; juillet .. .[.

Disponible. — On a traité : 100 balles New-Orléans de 00,00 à 44,25; 80 balles Texas de 00,00 à 42,00.

LA LAINE A LONDRES

(*De notre correspondant*)

Londres, 1er juillet, 5 h. 37, soir. — MM. Windeler et Co, John Horve et Co ont offert aujourd'hui 11,000 balles dont la moitié de croisés.

Les enchères sont très ardentes, les Anglais mettent tous leurs prix d'emblée. Les cours des séances précédentes sont pleinement maintenus. On a vendu ce soir 2500 balles punta arenas, les prix pour ces genres sont légèrement en hausse.

SITUATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 1er juillet.

La situation ne se modifie guère en fabrique et on ne signale pas encore, cette semaine, de transactions importantes. Toutefois les genres fantaisie sont assez demandés et les fabricants de ces articles travaillent régulièrement.

Dans le négoce de tissus les affaires sont plus calmes, la saison d'été étant déjà fort avancée et certains genres faisant défaut.

Dans le commerce des laines les transactions sont assez restreintes, mais les cours sont soutenus surtout pour les genres fins.

CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING

Séance du 29 juin 1899

Présidence de M. Eugène JOURDAIN, président

Circuit téléphonique Paris et Roubaix-Tourcoing. — M. le Président entretient de nouveau la Chambre de Commerce de cette question. Il estime qu'il y aurait lieu d'insister près de l'Administration municipale pour savoir quelle suite elle compte donner à cette affaire. D'autre part, la participation de la Chambre de Commerce de Paris, qui est de 30,000 fr. semble insuffisante, étant donné que Paris profitera pour moitié dans l'établissement du circuit : on pourrait donc présenter à la Chambre de Commerce de Paris des observations dans ce sens.

L'assemblée se range à l'avis de son Président.

Le téléphone à la Bourse. — M. Edouard Six transmet à la Chambre de Commerce une demande des courtiers-jurés, tendant à l'installation du téléphone à la Bourse de Tourcoing.

Des renseignements seront pris au sujet de la dépense qu'occasionnerait cette installation.

Le transport par chemin de fer des échantillons. — La Chambre confie à M. Léon Monnier le soin d'examiner une proposition de la Chambre Syndicale des Fabricants français de lampes, au sujet du transport des échantillons accompagnant les voyageurs.

Le conditionnement des blousses. — M. le président soumet à la Chambre divers documents communiqués par le Syndicat des négociants et courtiers en blousses, se rapportant à la fixation uniforme des taux de conditionnement pour les blousses.

La Chambre de commerce, après échange d'observations, tout en reconnaissant qu'il faut généraliser l'emploi du conditionnement pour les blousses, ne croit pas devoir émettre de vœu relatif aux taux de reprise avant de s'être mise d'accord sur ce point avec la Chambre de commerce de Roubaix.

Exposition de 1900. — Nomination du jury des des récompenses. — M. le Président donne lecture de la lettre suivante de M. le Ministre du commerce :

« Paris, le 10 juin 1899.

» Monsieur le Président,

» Au cours de la discussion du budget, la Chambre a voté une réduction de 100 francs sur le crédit de l'Exposition Universelle de 1900, à titre d'indication pour que le gouvernement examine s'il n'y aurait pas lieu de faire élire par les exposants la moitié des membres du jury des récompenses.

» J'ai pensé que l'étude, à laquelle le Parlement nous invitait ainsi à procéder, devait s'ouvrir par une enquête auprès des chambres de commerce et des chambres consultatives des Arts et Manufactures. La proposition intéresse en effet au plus haut point tous les commerçants et industriels qui ont l'intention de prendre part à l'Exposition ; dès lors il importait avant tout de recueillir leurs vœux à cet égard, en s'adressant aux organes qui ont pour mission de défendre leurs intérêts.

» J'ai l'honneur, en conséquence, de vous prier de soumettre la question aux délibérations de l'Assemblée que vous présidez et de me faire connaître son avis sur la mesure projetée et sur les conditions dans lesquelles pratiquement elle pourrait être réalisée.

» J'appelle plus particulièrement votre attention sur les points suivants :

» Procédure suivant laquelle le vote pourrait être organisé.

» Conditions qui devraient être requises des éligibles, afin d'assurer à tous les jurés l'autorité qui leur est nécessaire.

» Précautions à prendre afin d'éviter que, dans les classes composées de plusieurs branches d'industries différentes, celles de ces industries, qui ne comptent qu'un petit nombre d'exposants, se trouvent exclues du jury.

» Mesures à prescrire en vue d'assurer à chaque région la représentation à laquelle elle a droit et d'empêcher que l'élection ne favorise les exposants qui, groupés dans des centres importants, ont toute facilité pour se concerter, au détriment de ceux entre lesquels une entente peut difficilement s'établir.

» Au cas où le système prévu par le règlement général de l'Exposition, c'est-à-dire la nomination de tous les jurés par le Gouvernement, semblerait préférable, vous voudriez bien me les faire connaître.

» Agréez, Monsieur le Président, l'assurance ma considération la plus distinguée.

» *Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,*

» PAUL DELOMBRE. »

Après avoir fait ressortir les graves inconvénients qui résulteraient de la nomination à l'élection des membres du jury des récompenses, M. le Président soumet à la Chambre de Commerce le projet de réponse à faire à M. le Ministre du Commerce :

» Monsieur le Ministre,

» Par votre lettre du 19 juin, vous nous demandez notre avis sur la question de savoir s'il est préférable de faire élire par les exposants la moitié des membres du jury des récompenses à l'Exposition de 1900 ou de maintenir la nomination de tous les jurés par le Gouvernement.

» Examinant, quels doivent être les éléments qui constituent un bon jury des récompenses, nous estimons :

» 1° Que hors et avant tout, le juré doit être choisi pour sa compétence;

» 2° Qu'il doit être indépendant;

« 3° Que ces fonctions très délicates ne doivent être confiées, parmi des exposants d'une honorabilité indiscutable, qu'à des hommes choisis et désignés par leur impartialité, leur discrétion et leur délicatesse de conscience ;

» 4° Que la composition du jury d'une classe doit comprendre la représentation équitable et proportionnelle de tous les genres d'industrie que comprend cette classe, aussi de tous les principaux centres où se pratique cette industrie.

» 5° Qu'un nombre important de jurés ayant déjà pris part aux jurys d'Expositions précédentes est nécessaire pour assurer la bonne marche des opérations. Nous ne pensons pas que la nomination de jurés élus par les exposants puisse donner satisfaction à ce programme.

» Si l'on considère que les fonctions de juré des récompenses sont très recherchées et beaucoup plus enviables que celles de membre des comités d'installation à cause des avantages qu'elles procurent pendant toute la durée de l'Exposition, de mise hors concours des produits, de l'honneur qui résulte de ce mandat, nous déduisons des intrigues, des manœuvres plus ou moins justifiables qui viennent d'être pratiquées dans certaines classes pour enlever le vote des exposants, pour le comité d'installation, que l'élection du jury des récompenses donnerait lieu à des compétitions effrénées de la part de certains exposants, à des luttes fâcheuses, à des intrigues regrettables, peut-être à des engagements ou à des promesses qui diminueraient considérablement et l'autorité du juré et son indépendance.

» Il faut éviter cela à tout prix.

» D'autre part, les exposants ne peuvent être bons juges de la compétence des candidats : ils ne peuvent connaître que ceux de leur région.

» Ils ne peuvent non plus apprécier suffisamment, surtout en dehors de leur centre industriel, les aptitudes que donnent le caractère et le tempérament d'un homme à qui l'on imposera des fonctions aussi délicates.

» Enfin l'élection abandonnée par beaucoup d'exposants indifférents aux plus entreprenants et aux plus ambitieux serait l'objet de bien des hasards, si pas de compromis, qui ne sauraient assurer la représentation proportionnelle par contrées ni le concours de toutes les branches d'industrie d'une même classe.

» Nous ne voyons pas d'ailleurs, quel pourrait être le mode de scrutin. Celui qui vient d'être employé par le comité d'installation ne présente pas assez de garanties : il n'a aucun caractère d'authenticité, l'exposant pourrait voter plusieurs fois, il suffirait pour cela qu'il eut à sa disposition plusieurs enveloppes émanant des bureaux de l'Exposition.

» Les conditions d'éligibilité ne sauraient être que l'importance des récompenses déjà obtenues. Mais une industrie très récompensée peut n'avoir pas à sa tête un homme ayant les aptitudes nécessaires pour faire partie d'un jury.

» Le mode de classement d'exposants éligibles et d'autres non éligibles ferait en outre bien des mécontents.

» Comme nous le disions plus haut, nous ne voyons pas non plus dans une élection des moyens pratiques pour assurer une représentation convenable des diverses industries et des diverses régions.

» Au surplus nous ajouterons que jamais le fonctionnement des jurys des grandes Expositions antérieures n'a donné lieu à des critiques fondées.

» L'Exposition de 1900 n'est pas une Exposition nationale mais bien une Exposition internationale. S'il était permis de faire dans un concours qui n'intéresserait que nos nationaux des expériences plus ou moins risquées, nous ne le pensons pas possible dans une Exposition où nous avons appelé tous les étrangers alors qu'ils ont consenti à prendre part à notre grand concours dans des conditions déterminées par le règlement général de l'Exposition de 1900.

» Le Gouvernement français doit avoir et doit conserver entière la responsabilité des récompenses qu'il décerne. Cette responsabilité et ce caractère officiel constituent pour une grande partie la valeur des récompenses, il ne saurait se désintéresser de cette responsabilité, s'exposer ainsi à voir les récompenses mal attribuées, et mécontenter les exposants étrangers.

» Nous ne voyons pas bien d'ailleurs pourquoi ce vœu exprimé tardivement par la Chambre des députés alors que les conditions générales du règlement n'ont donné lieu à aucune critique et sont devenues le véritable code des exposants à l'Exposition universelle de 1900.

» Par ces motifs,

» La Chambre de commerce de Tourcoing, après en avoir délibéré, émet le vœu :

» Que les conditions prévues par le règlement général de l'Exposition de 1900, en ce qui concerne la nomination des jurys de récompenses, ne soient pas modifiées ;

» Que la nomination de tous les jurés soit faite par le gouvernement, sur la présentation de M. le commissaire général, qui s'aura s'entourer de tous les renseignements et prendre toutes les précautions nécessaires pour constituer un jury éclairé, indépendant et impartial, et donner satisfaction aux désirs légitimes de toutes les régions et de toutes les branches d'industrie.

» Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération. »

La Chambre de commerce, à l'unanimité des membres présents, adopte les termes et conclusions de la lettre ci-dessus et les convertit en délibération.

LA VIE SPORTIVE

(*De nos correspondants particuliers*)

CYCLISME

Tourcoing (Blanc-Seau). — *Carrousel vélocipédique.* — Le Vélo-Club du Blanc-Seau organise pour le dimanche 16 juillet un grand carrousel vélocipédique avec 200 fr. de prix — 1er prix, 50 fr. — Inscription au siège de la société, chez M. Brakeveld, près du pont tournant du Blanc-Seau, à partir de 1 heure de relevée.

NAUTIQUE

Cercle nautique l'Aviron ». — Comme nous l'avions annoncé, le tirage des bouées, pour les régates de Calais, a eu lieu hier. Malheureusement, nos équipes n'ont guère eu la main heureuse et se trouvent, de ce fait, fortement désavantagées surtout si le vent continue à souffler avec force. A part le Skiff (Florin) partant au piquet un dans sa manche et le 4 junior partant au Numero un dans la seconde série en senior, les autres sont classés comme suit :

Deux Junior, piquet n° 4; deux senior, piquet n° 2; quatre junior, piquet n° 3; quatre senior, piquet n° 4.

« Nos équipiers partiront demain matin par l'express partant de Lille à 7 h. 02. Nous espérons qu'ils feront contre fortune bon cœur et nous leur souhaitons un succès digne des précédents. ASPIC.

Les régates du Blanc-Seau. — Le comité des Régates de Roubaix organise pour le dimanche 9 juillet, à trois heures, de grandes régates internationales qui auront lieu, comme d'habitude, sur le canal au Blanc-Seau. Les prix, consistant en médailles et objets d'art, sont nombreux et importants. Le programme, dont nous donnerons ultérieurement le détail, comprend huit courses toutes plus intéressantes les unes que les autres.

Le pari mutuel sera installé sur les deux rives.

Le prix des places est fixé à 3 fr. les tribunes côté Mouvaux et 1 fr. côté Blanc-Seau.

LA PÊCHE

Société amicale des pêcheurs à la ligne de Tourcoing. — La Société amicale des pêcheurs à la ligne de Tourcoing, a tenu jeudi une réunion au café Moors, place Verte. Le président a donné lecture des statuts approuvés lors de la dernière réunion; ceux-ci ont été adressés à M. le préfet afin qu'ils soient sanctionnés par l'autorité supérieure.

Une liste des membres présents, ayant versé le montant de la cotisation, a été envoyée au Syndicat général des pêcheurs du Nord, afin qu'ils reçoivent au plus tôt l'autorisation de pêcher à trois gaules, non seulement au canal de Tourcoing, mais aussi dans tous les lots affermés au syndicat. Les membres recevront ces autorisations dans quelques jours. La commission a aussi demandé au syndicat, qu'une surveillance pour la répression du braconnage, soit organisée à Tourcoing, où il se pratique sur une très grande échelle. Les eaux de l'embranchement étant contaminées, une réclamation a été formulée afin d'enrayer le mal par tous les moyens possible.

Enfin une demande a été adressée au service des ponts et chaussées, pour obtenir le curage du canal.

Comme on le voit, cette société qui date d'hier, compte néanmoins plus de soixante membres, est appelée à rendre nombre de services aux pêcheurs de Tourcoing, et à faire profiter ses membres de sérieux avantages.

Les membres qui n'auraient pas encore acquitté leur cotisation, sont priés d'en verser le montant au siège de la Société Café Moors, place Thiers, avant jeudi, afin qu'ils soient immédiatement affiliés au Syndicat des pêcheurs du Nord.

COMMUNICATIONS

La commission de la Revanche pédestre roubaisienne invite les sociétaires à se trouver aujourd'hui dimanche, à deux heures très précises, au local, rue Daubenton, 172, pour la sortie en ville : tenue d'été exigée.

TIR AUX OIES

WATTRELOS. — Chez Perin-Delerue, café Belle-Vue, dimanche 2 juillet, grand tir aux oies, offert aux amateurs. Conditions : Il y aura une oie par deux tireurs. Prix de la mise 2 fr. 50, la distance du tir sera de 38 mètres. L'inscription commencera à 5 heures, la commission sera tirée au sort. Le tir est couvert. Des fusils et des cartouches seront à la disposition des amateurs. Le tireur sera responsable des accidents qu'il pourrait occasionner. 52682

JEU DE BOULE A LA PLATINE

TOURCOING (Blanc Seau. — C'est aujourd'hui 2 juillet, qu'aura lieu le jeu de boules chez M. D. Duplouy, café de l'Harmonie, rue Lhomond. 320 francs de prix : 1er 100 fr. 2e 75 fr. : 3e 50 fr. : 4e 35 fr.; 5e 25 fr.; 6e 15 fr. plus quatres primes de 5 francs qui seront décernées à ceux qui auront fait le plus de points sur l'ensemble de leurs mises sans avoir obtenu de prix. Mise 0.50; on pourra prendre 4 mises. Inscription au siège indiqué de 7 heures et demie du matin à 7 heures et demie du soir ; le jeu commencera à 9 heures du matin. La bouloire est couverte et éclairée au gaz.

— M. Victor Dujardin fera bouler aujourd'hui, 2 juillet, chez lui, « Au Franc Bouleur », rue Claude-Bernard, en face l'école de filles. 115 fr. de prix, 1er 40 fr., 2e 30, 3e 20, 4e 15, 5e 10. Mise 0.25. Ces deux jeux serviront d'essai pour le grand jeu de boule de 4,000 fr. qui aura lieu le 24 septembre.

ROUBAIX. — Aujourd'hui, dimanche 2 juillet, M. Jean Dejaegher, cabaretier, 120, rue de Mouvaux, fera bouler de très beaux jambons. La mise sera de 20 centimes.

TOURCOING. — Le sieur Emile Egels, cabaretier au Grand Saint-Louis, rue des Cinq-Voies, 102 (en face l'église Saint-Louis), a l'honneur d'informer les amateurs qu'il donnera un grand jeu de boule à la platine le dimanche 6 août 1899, 120 fr. de prix en espèces répartis comme suit : 1er prix 40 fr.; 2e prix 30 fr.; 3e prix 20 fr.; 4e prix 15 fr.; 5e prix 10 fr. et 6e prix 5 fr. La mise est fixée à 30 centimes; elle donnera droit à trois coups de boule sans se retirer du jeu. L'inscription se fera au siège de l'établissement, le jour même, de 8 heures du matin à 8 heures 1/2 du soir. La bouloire étant couverte rien n'empêchera le jeu d'avoir lieu. On boulera de beaux jambons le dimanche 30 juillet 1899. La mise sera de 25 centimes; tout amateur pourra prendre 6 mises; le jeu commencera à 5 heures. 52786d

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — La société de l'Ours, rue Pellart, Roubaix a décidé de donner un dernier concours (clôture) le dimanche 2 juillet, ce concours se joue 7 fr. de mise pour 20 fr. au gagnant; 20 des plus fortes sociétés des environs y prendront part. On prédit à 7 voix dans ce tournoi toute l'élite de cette race comme adversaire. Tirage au sort à 5 heures et mise au parc à 5 h. 1/2. 42355d

— Pour clôturer définitivement la saison la société les Anciens du Capreaux, établie chez M. Alfred Baudtin, rue de Mouvaux, offrira aux amateurs, le lundi 3 juillet une grande partie de coqs, la mise sera de un franc ; les amateurs qui désirent y participer doivent prendre leur mise le plus tôt possible. Mise au parc à 6 heures 1/2. Avis aux amateurs.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — Mercredi 5 juillet, de 4 à 7 heures 1/2 du soir, inscription des pigeons pour le concours sur Bordeaux organisé par l'Union Fédérale et donné au siège de la société l'Hirondelle établie chez M. Oscar Lefebvre, place de la Gare. 200 francs de prix d'honneur répartis aux vingt premiers pigeons vainqueurs plus trois magnifiques régulateurs : deux aux deux premières séries de deux pigeons non désignés volant au même colombier et un aux premiers pigeons désigné de chaque amateur.

AUX ARÈNES DE ROUBAIX

La date du 14 juillet marquera dans les annales de la Tauromachie française, car c'est la première fois que l'extraordinaire spectacle qui sera donné ce jour-là aux Arènes de Roubaix passera les Pyrénées.

Le Lion et le Taureau, la réunion de deux formidables fauves, dont l'un personnifie la force et le courage, tandis que l'autre a pour tout apanage la force brutale poussée à un effroyable degré, n'est-ce pas un spectacle qui devait forcément surexciter la curiosité du public ?

Nous parlions hier du Lion qui sera l'un des héros de cette fête et qui, comme nous le disions, est le plus beau spécimen de la race actuellement en Europe ; nous aurions pu ajouter que le taureau qui figurera le 14 juillet sera digne de son terrible rival. Don Luis Mazzantini s'est chargé de procurer aux Arènes de Roubaix, un fauve merveilleux et, si le célèbre diestro n'a pas encore arrêté son choix, c'est que toutes les grandes *ganadérias* espagnoles se disputent l'honneur de fournir ce champion de la race taurine.

Bref, le Lion n'aura pas trop de son extraordinaire puissance s'il veut remporter la palme dans ce match d'un nouveau genre et maintenir son droit au titre de : *Roi des animaux*.

***

L'Administration des Arènes nous prie de rappeler au public que les bureaux de location sont ouverts :

A Roubaix, chez Jubé, 16, rue de la Gare ; à Lille, chez Perreau, 2, rue Esquermoise ; à Tourcoing, chez Lefebvre-Six, Grande-Place.

LA VICTIME

Elle était pauvrement vêtue, et son visage
Flétri, ridé, blafard, ses bras, toute sa peau,
N'avaient évidemment jamais connu l'usage
Du merveilleux savon des Princes du *Congo*.

Le greffier, au parfumeur Victor Vaissier.

Chronique Locale ROUBAIX

Ce numéro comprenant huit pages ne doit être vendu que CINQ centimes.

SOUSCRIPTION

en faveur des ouvriers du peignage Vinchon

QUATRIÈME LISTE

Report	8.926 80
MM. E. Vandecrux	50 »
Delanoë	50 »
Collecte des Chevaliers de la Croix	10 «
Les Membres du Syndicat Mixte de l'Industrie Roubaisienne	1.037 60
Total général	10.074 40

Nous recevons la lettre suivante :

« Roubaix, 1er juillet 1899.

» Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*

» Nous nous permettons de recourir à votre obligeance habituelle pour adresser nos sincères et très vifs remerciements aux personnes généreuses qui ont bien voulu souscrire en notre faveur.

» Nous témoignons tout particulièrement par la voie de votre journal notre reconnaissance à l'Office central des œuvres dont le concours nous a été si précieux et nous remercions aussi spécialement les membres du Syndicat mixte de l'industrie roubaisienne qui ont bien voulu faire preuve de solidarité avec nous en nous apportant spontanément leur offrande.

» Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos civilités les plus empressés.

» Pour les ouvriers du Peignage de l'Epeule,

» *Le Comité.* »

Les tramways de Roubaix. — *Une nouvelle convention. — L'extension du réseau. — Plus de trolley. — Réduction des tarifs. — L'éclairage des lignes.* — Nous avons parlé à maintes reprises du projet d'extension des tramways électriques et notamment des lignes nouvelles de Roubaix à Hem et à Leers, réclamées depuis longtemps par le public. La question est près de recevoir une solution.

Nos lecteurs ont pu lire dans le compte-rendu de la séance du Conseil municipal de vendredi, les grandes lignes du projet de convention à intervenir entre la ville et la Compagnie des tramways.

Sans discussion, le projet a été voté à l'unanimité des conseillers présents.

Le document officiel dont nous donnons ci-dessous le texte et qui a été lu en séance, par M. le Maire, énumère les points principaux de la convention :

« *Extension du Réseau.* — Notre réseau qui est actuellement de moins de 20 kilomètres sera porté à plus de 50 kilomètres. Tous les quartiers seront desservis. Roubaix sera relié à Hem et à Leers et des communications directes seront établies avec Comines.

» *Système de traction.* — Les critiques qui étaient adressées à notre système de traction n'auront plus de raison d'être; les poteaux, les colonnes disgracieuses et les fils tendeurs vont disparaître pour faire place sur toute l'étendue du réseau au système Dickinson, que Nancy, Marseille et d'autres grandes et belles villes viennent d'adopter tout récemment. Ce système, en assurant le bon fonctionnement du service, donne toutes les garanties actuellement désirables au point de vue de l'élégance.

» Des améliorations seront apportées aux voitures.

» La Compagnie s'engage à éclairer, à l'électricité et à ses frais ses voies sur un parcours assez considérable qui comprend nos principales rues et places.

» Réduction des tarifs. — Les prix sont réduits. Dans toute l'étendue de la commune, il n'y sera plus perçu qu'un prix uniforme de 0,10 cent. en 2e classe et de 0,15 cent. en première classe, c'est là un avantage énorme offert au public. Les abonnements vont également être diminués de prix.

» Les ouvriers bénéficieront d'importants avantages : ils ne seront plus astreints à monter dans des voitures spéciales pour jouir d'une réduction de 50 0/0 sur les prix du tarif, mais ils pourront prendre tous les cars circulant entre 5 et 8 heures du matin, 11 h. 30 et 2 h. 30, 6 h. 30 et 8 h. 30. Ils pourront ainsi revenir chez eux au milieu de la journée.

» La situation des ouvriers et employés de la compagnie a fait l'objet d'une convention spéciale qui leur assure de nombreux avantages.

» D'autres améliorations sont inscrites dans la convention dont il va nous être donné lecture. Il nous reste cependant à faire remarquer :

» 1° Que la Compagnie, non seulement reconnaît à la ville le droit de racheter sa concession, mais qu'elle renonce au droit de préférence inscrit dans le traité actuel. Son monopole disparaît donc et la ville redevient libre de concéder d'autres lignes nouvelles à qui bon lui semblera;

» 2° Que le montant de la redevance s'augmente d'année en année pour atteindre 4 fr. 50 pour cent, ce qui constituera un revenu important que nous avions le devoir de réserver à la ville, étant donné qu'en fin de concession toute l'installation doit retourner à l'Etat. »

Les nouvelles lignes. — Voici les nouvelles lignes prévues par le projet.

1° de Roubaix à Croix par la place de la Gare, la Grande-Place, la rue Neuve et la rue de Lille jusqu'à la limite du territoire. La traction à vapeur sera remplacée sur cette ligne par la traction électrique.

2° De Barbieux à l'Union par la rue de Tourcoing, la place de la Fosse-aux-Chênes, la rue du Collège, la Grande Rue, la Grande-Place, la rue Neuve, le boulevard de Paris, le boulevard de Douai et la rue de Barbieux, jusqu'à la limite du territoire. Cette ligne se prolongera sur Tourcoing.

3° De Roubaix à Leers par la place de la Gare, la rue de la Gare, la Grande-Place, la rue Pierre-Motte, le boulevard Gambetta, la rue de Lannoy, ou éventuellement rue Sainte-Elisabeth, boulevard de Belfort, place Faidherbe, boulevard de Beaurepaire, rue Molière, rue de Sévigné, rue de Valenciennes, boulevard de Beaurepaire, chemin d'intérêt commun n° 142 jusqu'à la place de Leers.

4° La ligne de l'Epeule, partant de la gare de Roubaix-Wattrelos et passant rue de Sévigné, boulevard de Mulhouse, boulevard de Reims, boulevard de Lyon, place du Travail, boulevard de Lyon, boulevard Lacordaire, rue de Barbieux, boulevard de Douai, boulevard de Paris, boulevard de Cambrai, rue Montesquieu, boulevard Montesquieu, rue de l'Epeule, rue de l'Alouette, rue du Chemin-de-Fer, rue de l'Alma, place de la Gare, rue de la Gare, rue de Blanchemaille, rue de la Chapelle-Carrette, place de la Fosse-aux-Chênes, rue Daubenton, jusqu'au boulevard de Metz. Longueur, 7,100 mètres.

5° De la Gare au Cartigny, par la place de la Gare, la rue de la Gare, la Grande-Place, la Grande-Rue, la rue du Collège, la rue Pellart, la place d'Audenaerde, la rue Parmentier, le boulevard de Strasbourg, la rue de la Vigne, la rue du Cartigny, le chemin d'intérêt commun n° 91 jusqu'au parvis de l'église St-Vincent.

6. De Roubaix à Hem, par la place de la Gare, la rue de la Gare, la Grande-Place, la rue Neuve, la rue du Moulin, la rue de Beaumont, la rue Claude-le-Lorrain, la rue Nicolas-Poussin, le boulevard du Cateau, la place du Travail, le boulevard de Fourmies, l'avenue des Villas, le boulevard de l'Empenpont, jusqu'au chemin de grande communication n° 6 ou la ligne se subdivise en deux tronçons, l'un allant à la place d'Hem, l'autre suivant le chemin de grande communication n° 6 jusqu'au pont de la Marque.

7° De la Gare au Sapin vert. — Par la Place de la Gare, la rue de l'Alma, la rue Archimède, la rue Jacquart, la rue Turgot, la rue Voltaire, le boulevard de Metz, le boulevard du Moulin-Tonton et le chemin d'intérêt commun n° 112 jusqu'à la halte du Sapin Vert sur la ligne de Tourcoing à Somain.

8° De Wattrelos à la frontière. — Un nouveau tronçon sera établi de la place de Wattrelos à la caserne des douanes françaises.

Le départ des enfants pour le sanatorium de St-Pol. — C'est samedi matin, du train de 6 heures 23, que sont partis les quatre-vingts enfants des écoles communales, envoyés par la ville au bord de la mer.

Ceux qui les avaient précédés à St-Pol sont rentrés, le même jour, par le train de 7 heures 58 du soir.

L'élection au conseil supérieur de la mutualité. — C'est aujourd'hui dimanche qu'aura lieu l'élection d'un représentant des sociétés de secours mutuels approuvées au conseil supérieur de la mutualité.

Le candidat de l'Union des Sociétés de Secours mutuels et de Prévoyance du Nord et du Comité régional des Mutualistes du Nord est M. Eugène Roche, avocat à Lille, officier d'Académie, chevalier de l'Ordre de Léopold, président de l'Union des Sociétés de Secours mutuels du Nord, depuis cinq ans et de la Société des Voyageurs et Employés de commerce du Nord, depuis dix ans.

Voici comment on procède à cette élection :

Chaque délégué remet au Maire son bulletin de vote dans une enveloppe cachetée qui est, par les soins du Maire, renfermée dans une deuxième enveloppe portant en suscription le titre de la société et le nom de l'électeur et paraphée par le Maire et par l'électeur. Ces enveloppes sont adressées au Préfet.

Le conseil d'administration de la société de secours mutuels des artistes lyriques et dramatiques du Nord et du Pas-de-Calais. *La Solidarité Artistique* s'est réuni en son local, chez M. Eug. Willem (Place Nadaud), le vendredi 30 juin à 9 heures du soir, afin d'élire son délégué, — M. Eugène Willem, vice-président de la société, a été nommé délégué aux élections du conseil supérieur de la mutualité.

La société la « Jeanne d'Arc » a, dans sa dernière réunion, délégué M. François Mansart, président de la société.

Nos artistes. — Nous apprenons avec plaisir que le tableau de M. Meurisse-Franchomme, dont nous parlons dans le compte-rendu du Salon, *Un coin du vieux Roubaix*, vient d'être acheté par M. Fraisse de Paris.

Une messe de prémices. — Notre concitoyen, M. l'abbé Alphonse Delporte, célébrera, dimanche 2 juillet, à dix heures, sa messe de prémices, en l'église Sainte-Elisabeth.

Un roubaisien devant le Conseil d'Etat. — Le Conseil d'Etat a donné acte dans sa dernière séance du désistement de M. Candelier, courtier en marchandises, à Roubaix, qui avait fait une requête contre le refus du Conseil de préfecture du Nord d'accorder sa demande en réduction de la contribution des patentes, à laquelle il a été imposé pour l'année 1896 comme courtier.

Les examens du certificat d'études ont été clôturés, samedi, à Roubaix, par les filles du canton Ouest. Ils ont eu lieu à l'Institut Sévigné.

124 filles étaient inscrites, 119 se sont présentées et 114 ont été admises.

Les prix départementaux ont été attribués : le 1er à Thomas Denise, élève de l'Institut Sévigné, 59 p. 1/2. le 2e à Dedeurwaerder Marie, élève de l'Ecole publique, rue de Soubise, 57 p.; le 3e à Jauze Julie, élève de l'Ecole publique rue de Soubise, 56 p. 1/2.

Des mentions de dessin ont été décernées à Ployette Berthe, Thomas Denise, Debaillie Célina, Demuynck Jeanne, Desmet Henriette, Dhalluin Clémence, Dupont Léocadie, Mormenbyn Germaine, Saval Louise, Cocheteux Alix.

Le concours de Géographie commerciale, réservé aux employés du commerce et de l'industrie, est fixé au dimanche 9 juillet, à neuf heures du matin. — Les compositions se font à Lille.

En voici le programme : L'Australie, ses facultés productives, importations, exportations, routes et transports ; moyens de développer ses relations commerciales avec la France.

NOTA. — *Prix d'Audiffret.* — Un prix spécial sera attribué à l'auteur du meilleur travail sur le pays d'Europe qui lui paraîtra offrir le plus de facilités et le plus d'avantages pour la création ou le développement de rapports commerciaux et industriels avec le Nord de la France.

Ce travail, fait librement et à domicile, devra être remis contre reçu, au siège de la société, avant le 1er décembre de l'année 1899.

La levée des lettres. — A dater du 1er juillet, et par suite de modifications dans la marche des trains :

La 5e levée de la boîte au bureau central est avancée de vingt minutes et reportée à 11 h. 35 du matin, pour la ligne de Lille, Paris, Angleterre;

La 2e levée des boîtes supplémentaires est également avancée de vingt minutes et commencera à 10 heures du matin.

Les trompettes de l' « Ancienne » à Paris. — On nous prie d'annoncer que la fanfare de trompettes l'*Ancienne*, qui a son siège, rue de l'Epeule, 175, prendra part au concours, qui aura lieu à Paris au mois d'août prochain.

La fête Nationale. — *Concours de chant.* — La Mairie nous communique la note suivante :

« Les concurrents des sections comiques qui se disposent à y prendre part, sont invités, lorsqu'ils iront se faire inscrire, à se munir de leurs chansonnettes ou duos.

» Ces concours étant suivis, avec beaucoup d'intérêt, par de nombreuses familles, MM. les chanteurs sont priés de ne faire leur choix que dans le répertoire de bon goût. D'ailleurs, les chansonnettes seront soumises à un rigoureux contrôle et toutes celles suscept